Si le renvoi a pour but de coordonner l'amendement de M. Ch. Gras avec les idées du président du conseil, je suis partisan du renvoi.

LE RENVOI REPOUSSÉ

Le renvoi de l'amendement de Gras à la commission, est repoussé, après pointage, par 277 voix contre 265.

M. Ribot en colère

M. DOUMERGUE. — Je crois interpréter le sentiment de la Chambre en disant qu'elle est d'avis qu'il y a lieu d'adopter l'amendement de M. Gras. (Rires prolongés.)

M. Ribot, qui a tendu au Président du conseil un piège politique...

M. RIBOT. — Je ne permets pas qu'on emploie de telles paroles et qu'on me prête de tels sentiments. (Bruit. Protestations.)

Je ne suis pas de ceux qui recourent à des tactiques et dont les votes ne confirment pas toujours les actes.

La feinte indignation de M. Ribot, qui gesticule comme un grand diable dans un bénitier, n'a pas prise sur la Chambre, et c'est par des rires ironiques que tous les républicains accueillent ses hypocrites protestations.

M. DOUMERGUE. — J'ai cru que M. Ribot était beaucoup inspiré par la passion politique. (Mouvements divers) La Chambre a donné aux associations autres que les congrégations la liberté absolue de se former et de naître. On a pris, il est vrai, quelques précautions, contre celles dont le caractère et le but peuvent devenir dangereux. Pour être juste, il ne faudrait pas revenir, comme la commission dans l'article 12, sur le vote des articles 2 et 3.

L'orateur conclut : L'article 12 est une restriction à la liberté, aussi M. Ribot ne saurait-il le voter, puisqu'il a voté l'article 2.

L'orateur demande donc à la Chambre de voter l'amendement Gras. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. RIBOT. — Je suis d'accord avec le président du Conseil. (Exclamations.) J'accepte son texte et j'en rapporte à ses déclarations sur la nécessité d'armer le gouvernement pour défendre l'intérêt national ! (Applaudissements au centre.)

Je demande donc à la Chambre de repousser l'amendement Gras et de voter la rédaction présentée par le président du Conseil.

REJET DE L'AMENDEMENT GRAS

L'amendement du citoyen Ch. Gras, mis aux voix au milieu d'une grande agitation, est repoussé par 288 voix, contre 184.

Amendement de Sembat

Marcel SEMBAT sur ce même article 12, développe un amendement tendant à excepter les associations entre Français et étrangers, composées en majeure partie de Français, ayant leur siège et leur direction en France, leurs statuts nationaux et étant en relations avec d'autres associations analogues étrangères par le moyen d'un comité international.

L'amendement Sembat est repoussé par 308 voix contre 198.

Amendement de Fournière

FOURNIÈRE développe alors un amendement tendant à comprendre dans l'article 12 les associations dont les agissements seraient de nature à laisser les conditions verbales du marché des valeurs et des marchandises, ou à menacer l'intégrité du territoire national et la forme républicaine du gouvernement.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Le gouvernement ne peut qu'appuyer cet amendement (vifs applaudissements à gauche. — Exclamations au centre).

MAUJAN. — Le texte doit être complété en visant aussi les associations qui provoquent la guerre civile. (Applaudissements au centre, bruits à gauche.)

Le président fait connaître que MM. RENAULT et ROUANET présentent un amendement dans ce sens.

A la majorité de 310 voix contre 3, l'amendement de Fournière est pris en considération.

Renvoi de la discussion

L'amendement de M. Bouctot est renvoyé à la commission.

La suite de la discussion sur la loi d'association est remise à une prochaine séance.

LA DÉCHÉANCE de Déroulède et Marcel Habert

M. LASSERRE demande à la Chambre d'inscrire en tête de l'ordre du jour de demain la discussion des deux rapports, au nom de la commission chargée d'examiner les pièces concernant la condamnation de MM. Déroulède et Marcel Habert.

La Commission, dit-il, est obligée de rappeler à la Chambre quelle a un pénible devoir à remplir. (Exclamations à droite.)

La Chambre ne doit pas avoir l'air de vouloir laisser à ses successeurs le responsabilité d'un acte qui lui incombe. (Exclamations à droite.)

Il est impossible de retarder la décision à prendre. (Applaudissements à gauche.)

Puisque l'amnistie est votée, le pays doit être fixé, surtout quand chaque jour des manifestations se produisent au delà de la frontière (mouvements divers).

Puisque le département de la Charente a maintenu sa volonté dans une élection sénatoriale, il est du devoir du Parlement de permettre au suffrage universel de manifester à son tour la sienne. (Applaudissements à gauche.)

ZEVAÈS demande de maintenir l'ordre tel qu'il a été établi pour la séance de demain et de fixer la discussion des rapports de M. Lasserre à une autre séance.

Voix diverses. — A lundi !

M. LASSERRE. — Je demande que cette discussion soit au moins fixée à jeudi pour permettre aux amis de Déroulède et d'Habert de préparer la défense qu'ils auront à présenter devant la Chambre. (Exclamations à gauche.) Ce que vous voulez, c'est l'exécution de Déroulède. (Bruit.

La date de la discussion des rapports est fixée à lundi par 393 voix contre 138.

La prochaine séance

La séance est levée à 7 heures et renvoyée à demain.

Au début de la séance de demain viendra une question de M. Julien Dumas à M. Monis sur certains abus dans les confrontations judiciaires. Ensuite viendra l'interpellation Chastenay puis celle de Zévaès sur l'ingérence du clergé dans les luttes électorales.

Viendront ensuite à l'ordre du jour l'interpellation sur la grève de Monceau et celle de Saint-Eloi, mais on sait que le groupe socialiste est partagé sur l'opportunité de ce débat.

Demain, avant la séance, le groupe socialiste entendra les délégués de la Fédération des mineurs de Saint-Etienne, de Monceau et de Saint-Eloi et prendra alors une décision ferme.

SÉNAT

Paris, 28 février. — La séance s'ouvre à 2 h., sous la présidence de M. FALLIÈRES.

Les bons d'importation

L'ordre du jour appelle la délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, concernant l'exportation et l'importation des blés et farines et la création de bons d'importation.

Le Sénat déclare l'urgence.

M. DENOIX combat la proposition.

Il reconnaît que le poids d'un très gros stock alourdit le marché des blés, mais il dit que ce stock n'est pas dans les mains des agriculteurs.

Il déclare que les intérêts que la loi tend à sauvegarder ne sont pas ceux des agriculteurs. Il critique les moyens employés par les partisans de la proposition vigier pour mettre les représentants du pays dans l'obligation d'accepter les bons d'importation dans un intérêt électoral.

L'orateur établit ensuite que les primes à l'exportation n'ont jamais sauvé aucun produit agricole. Il ajoute qu'il serait, du reste, injuste d'accorder au blé un traitement qu'on refuse au vin et au betail.

Il est mauvais, ajoute-t-il, de demander au petit contribuable jusqu'à son dernier sou pour enrichir les spéculateurs et les accapareurs.

Le prix du pain devrait dépendre du prix du blé. Le blé vaut 18 ou 20 fr. l'hectolitre et nous payons le pain comme si le blé valait 25 fr.

La spéculation sur un objet de première nécessité comme le blé ne peut que jeter le pays dans les crises les plus désastreuses.

M. VINET soutient la proposition qui tend à accorder une prime de sept francs, par quintal de blé français importé.

La suite de la discussion est renvoyée à demain et la séance est levée à 5 h. 30.

LA GUERRE SUD-AFRICAINE

CAPITULATION du Général Botha

Londres, 28 février. — Dans une édition spéciale, la *Pall Mall Gazette* publie la note suivante :

« Le Foreign Office vient d'apprendre que le général Louis Botha a capitulé aujourd'hui à Middelburg, un peu avant 9 heures du matin, entre les mains de lord Kitchener.

Tous les détails de la capitulation avaient été arrangés à l'avance et un *modus vivendi* avait été établi il y a quelques jours. »

Un autre journal de Londres, le *Soir*, publie cette note :

La capitulation de Louis Botha, commandant en chef des troupes boërs, est officiellement confirmée.

L'*Evening Mail*, de Manchester, annonce, lui aussi, que Louis Botha s'est rendu à lord Kitchener, jeudi matin.

D'autre part, le *Daily News* avait reçu ce matin, de son correspondant d'Amsterdam, la dépêche suivante :

« Le docteur Leyds est parti aujourd'hui à Bruxelles. Il est demeuré plusieurs heures avec le président Kruger et a longuement causé avec lui des mesures à prendre aussitôt que Botha et Dewet seront rendus aux Anglais. »

La situation de Dewet

Londres, 28 février. — Un télégramme de Capetown, annonce que les forces réunies de Dewet et de Hertzog sont enfermées par les colonnes anglaises dans l'estuaire de la rivière Orange.

Leur capitulation ne serait plus qu'une question d'heures.

On conclut de ce fait que la guerre est virtuellement terminée.

Une autre dépêche datée de Craddock, 28 février est ainsi conçue :

Les pluies contrarient les opérations du général French.

Journellement, les Boers se rendent ou sont faits prisonniers. Les Anglais n'ont plus devant eux que des fractions de commandos.

Dewet, avec le président Steijn et les commandos d'Hertzog et de Brend, ayant trouvé impraticable le gué Marais et craignant d'être serré, retourne vers le Sud.

Les petits détachements traversent la voie ferrée et s'approchent maintenant de Petrusville. Ils sont serrés de très près.

Les prisonniers disent que les Boers sont découragés. »

LE GENDRE ET LE PETIT-FILS DE KRUGER TUÉS

Bruxelles, 28 février. — Le correspondant du *Petit Bleu* à Utrecht annonce que le président Kruger a reçu une dépêche de Pretoria, lui annonçant la mort de Rust Milan, son gendre, et du field-cornet Piet Kruger, son petit-fils, tués tous deux dans un récent combat dans la région de Rustenburg.

Ils faisaient partie du commando du général Delarey.

LE MOUVEMENT SOCIAL

LA Grève générale des ouvriers du port A MARSEILLE

Marseille, 28 février. — Conformément à la décision prise hier soir, la grève des ouvriers du port est ce matin générale.

Le syndicat français adhère à la grève. Il a adressé, ce matin, une demande au syndicat international afin de s'entendre définitivement sur les mesures à prendre.

Les pêcheurs des îles, de leur côté, font cause commune avec les grévistes.

Ces derniers ont envoyé un vote de félicitations au docteur Plaissières, maire de Marseille, pour son attitude dans la défense des intérêts ouvriers.

Ce matin, sont arrivés le *Roccanano*, d'Ajaccio, la *Ville de Bône*, de Philippeville et la *Ville d'Oran*, d'Oran. Ces deux navires ont des cargaisons de primeurs qui n'ont pu être débarquées à cause de la grève.

Le *Général Chanzy*, arrivé hier soir d'Alger, avec 4,000 colis de primeurs pour Paris, est parti à dix heures pour Saint-Louis-du-Rhône afin de débarquer sa cargaison, ce qu'il ne pouvait faire à Marseille.

Les ouvriers des ports, réunis cet après-midi, à la Bourse du travail, ont pris les résolutions suivantes comme conditions de la reprise du travail :

1° Suppression du travail de nuit ;

2° Payement à raison de 2 fr. des heures supplémentaires ou suppression complète de ce travail ;

3° Renvoi de certains contremaîtres ;

4° La fusion du syndicat français avec le syndicat international.

5° Le travail du dimanche payé à double tarif ;

6° Journée de 8 heures en toute saison.

La séance a été levée aux cris de : Vive la grève !

Les patrons ont signifié qu'ils résisteraient à ces revendications.

Extension de la grève

La grève des ouvriers chauffeurs paraît décidée en principe.

Les grévistes sont actuellement plus de six mille. Ils se déclarent très lus à lutter jusqu'à complète satisfaction.

De leur côté, les patrons se déclarent résolus à résister énergiquement. Les armateurs parlent de désarmer leurs navires ou de les diriger vers le port breton.

Cet après-midi, les grévistes ont parcouru les quais, drapeaux en tête, chantant la *Marseillaise*.

Il est probable que le mouvement gréviste atteindra toutes les corporations.

Les inscrits maritimes, de leur côté, ont affirmé leur intention de se solidariser au mouvement. L'appel suivant est adressé aujourd'hui, par l'union syndicale des marins du commerce aux membres de la corporation :

« Les conventions équivoques que vous avez arrachées aux grandes compagnies sont violées tous les jours et restent lettre morte. Vous laisser-vous berner plus longtemps ? Laissera-vous plus longtemps les directeurs des compagnies de navigation se moquer de vos légitimes revendications, ou bien, forts de votre droit, jetterez-vous une fois de plus votre gant à leur visage en foulant aux pieds leurs conventions aussi mensongères que multiples ? Debout ! frères de misère, serrons les rangs, et qu'au ourd'hui même, unis à nos collègues des quais, nous portions nos nouvelles, justes et vraies revendications à nos exploiteurs. »

L'appel se termine en convoquant les inscrits maritimes à la Bourse du travail ce soir.

Enfin, les charbonniers décideront cet après-midi sur l'attitude à prendre.

Les troupes sont consignées.

Les délégués Cordaud, Cadenat et Antide Boyer ont été prévenus et priés de venir à Marseille.

LA FÉDÉRATION DES MINEURS

LA QUESTION DE LA GRÈVE GÉNÉRALE

Saint-Etienne, 28 février. — Cette secrétaire de la Fédération nationale des mineurs, a quitté ce soir Saint-Etienne, se rendant à Paris où, avec un groupe socialiste de la Chambre, et pour rendre visite à M. Waldeck-Rousseau.

Dimanche prochain, aura lieu à Firminy une grande réunion, où l'on examinera la loi Millerand, relative aux grèves, et ensuite la question de la grève générale.

DANS LE BASSIN DU PAS-DE-CALAIS

Interview d'Evrard

Le citoyen Evrard, secrétaire général du Syndicat des Mineurs du Bassin houiller du Pas-de-Calais est rentré à Lens de retour de la réunion du Conseil fédéral national de Saint-Etienne où il est allé défendre, avec toute l'énergie qu'on lui connaît, la cause de ses anciens camarades de travail.

Dans mon voyage, nous dit le citoyen Evrard, j'ai pu acquérir la certitude que les doléances des grévistes de Saint-Eloy et de Monceau sont justifiées et j'ai aussi pu faire la conviction que les ouvriers de ces charbonnages sont résolus à ne reprendre le travail qu'après avoir obtenu satisfaction.

En outre, il résulte de l'échange de vues entre les délégués du Comité fédéral que les mineurs sont partout disposés à soutenir pécuniairement leurs camarades en grève et à réclamer, avec énergie, du gouvernement, le vote des lois depuis si longtemps réclamées par tous les travailleurs du sous-sol. Lois qui mettront un terme aux multiples sujets de plainte qu'ils ont fréquemment à exprimer.

Les renseignements que vous a publiés mardi dernier, ajoute le citoyen Evrard, ont été diversement commentés par certains ouvriers qui croient y voir l'expression des sentiments des militants de l'association syndicale.

Nous tenons, ne voulant pas laisser planer le moindre doute sur l'attitude du bureau du syndicat, à dire que l'avis que nous avons reproduit émane, non de celui-ci, mais d'un membre de cette association que nous avons interrogé.

Nous profitons de l'occasion pour faire remarquer que, contrairement au bruit que l'on tente d'accréditer, nous n'avons jamais dit que les mineurs du Bassin houiller du Pas-de-Calais ne seraient pas disposés à participer à la grève générale. Nous nous serions du reste bien gardés de le dire, sachant que dimanche prochain seulement, dans le congrès qui se tiendra à Lens, les délégués des mineurs du Pas-de-Calais auront à se prononcer sur les résolutions prises par le Comité fédéral dans sa réunion de Saint-Etienne.

Ceci dit dans l'intérêt de la vérité.

Les délégués de Saint-Eloy et de Monceau AU MINISTÈRE

Demain samedi, M. Waldeck-Rousseau, président du conseil, ministre de l'intérieur, recevra les délégués des grévistes des compagnies de Saint-Eloy et de Monceau-les-Mines qui lui soumettront leurs revendications.

Ces délégués seront présentés par les députés désignés par le groupe socialiste parlementaire de la Chambre et qui sont : Basly, du Pas-de-Calais ; Devèze, du Gard, et Lassalle, des Ardennes.

Faits Divers

HORS RÉGION

UNE CAUSE CÉLÈBRE

L'Affaire de Vaucroze

Nîmes, 28 février. — C'est aujourd'hui jeudi que revient, devant la Cour d'assises du Gard, l'affaire de l'assassinat de la baronne de Vaucroze, étranglée dans la nuit du 18 au 19 août 1898, dans sa chambre à coucher, au village de Saint-Pons.

Le fils de la victime, M. Fernand de Vaucroze fut arrêté comme étant l'auteur du crime et emprisonné longtemps.

Auguste-Barthélemy Gayte, né le 17 août 1865, à Saint-Pons-la-Calm, comparaît de nouveau devant le jury pour complicité dans l'assassinat de Mme de Vaucroze et dans le vol qui suivit.

On sait que cette mystérieuse affaire est déjà venue deux fois assises le 19 décembre dernier, et d'après cinq journées de laborieux débats, où des avocats de la partie civile, Me Chalel, produisit des fragments d'une lettre de Gayte trouvés par Me Doumergue, avocat à Paris et parent de Vaucroze. Cette lettre était adressée à M. Philip, à St-Pons-la-Calm, pour faire parvenir à M. Lemaire, maçon, dans la même localité.

Gayte reconnut son écriture. Vu l'importance de ce document, ces fragments furent mis sous scellés et l'affaire fut renvoyée à une prochaine session pour complement d'instruction.

De bonne heure, la salle des assises est bondée.

Gayte est introduit. Il est légèrement pâle et il semble qu'il a un peu maigri. Il a l'air tranquille.

La table de la presse est au grand complet. De nombreux journaux ont, en effet, envoyé des correspondants.

Les débats sont présidés par le conseiller Abel, assisté des conseillers Gatzin et Boisserie.

M. Célice, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Me Laporte est assis au banc de la défense. Me Joseph Menard, du barreau de Paris, et Chatel, du barreau de Nîmes, représentent M. Fernand de Vaucroze, partie civile.

Le président, après avoir rappelé à Gayte ce dont il est accusé, donne la parole à l'avocat général qui analyse les diverses phases de l'affaire. Il dit que Marie Laupies la fille inconsciente qui avait d'abord accusé Fernand de Vaucroze, accusa plus tard le journalier Auditert.

Bien, dans les enquêtes qui ont été faites, n'importe lesquelles des déclarations de Marie Laupies. Les déclarations doivent donc être rejetées. Il ne faut plus que de nouvelles hypothèses viennent obscurcir ces débats. On doit s'en tenir aux termes de l'arrêt de renvoi.

On procède ensuite à l'appel des témoins, qui sont au nombre de 74.

Les débats continueront demain.

Drame dans un Presbytère

Le père d'un curé assassin

Dijon, 28 février. — Vers midi, l'abbé Dutartre, curé d'Orain (Côte-d'Or), rentrant à son presbytère, trouva la porte fermée. Il sonna. Personne ne venant pour ouvrir, il appela un voisin qui franchit la clôture et ouvrit la porte cochère.

Le curé entra et appela sa bonne. Ne recevant aucune réponse, il courut à sa chambre à coucher, et trouva gisant dans une mare de sang, sa bonne, Mme veuve Auger âgée de 48 ans.

L'abbé Dutartre s'empressa de la porter sur son lit et appela les voisins. Ces derniers, pendant que le curé donnait les premiers soins à la blessée, fouillèrent le presbytère et trouvèrent, pendu dans un grenier, François Dutartre père, âgé de soixante-treize ans.

De l'enquête et des déclarations de la victime, il résulte que le père du curé tomba sans mot dire sur la bonne, occupée à faire la chambre du prêtre. Il lui porta plus de quinze coups de couteau dans la tête, la piétina, lui brisant plusieurs côtes. La malheureuse appela au secours, mais ses cris ne furent pas entendus, et bientôt elle tomba en syncope.

C'est alors que l'assassin alla se pendre.

Coups de revolver sur un Ministre A SAINT-PETERSBOURG

Saint-Pétersbourg, 28 février. — Hier après-midi, à deux heures, tandis que le ministre de l'instruction publique, M. le conseiller privé Bogolepoff, donnait audience dans l'hôtel du ministère ; un visiteur, nommé Peter Karpovitch, lui a tiré un coup de revolver à bout portant et l'a blessé au cou.

DANS LA RÉGION

Tentative d'assassinat A MOUVAUX

La commune de Mouvaux a été, hier, mise en émoi par une tentative d'assassinat commise sur la personne de M. Jacquart, contre-maître à la savonnerie de M. Victor Vaissier.

Le drame

M. Joseph Jacquart, 37 ans, marié, sans enfant, habitant Mouvaux, rue de l'Hospice, n° 104, rue qui relie les rues de Roubaix et de Tourcoing.

Il quittait hier matin, vers cinq heures et demie, son domicile pour se rendre à son travail.

A peine avait-il fait trois ou quatre mètres qu'une détonation retentit, et que M. Jacquart se sentit blessé dans les reins et à la nuque.

Il venait de recevoir la décharge d'un coup de fusil.

Il put cependant se retourner et rentra chez lui, où sa femme qui avait entendu le bruit de la détonation, le reçut et le conduisit à son lit.

Le bruit de la détonation n'était pas parvenu seulement jusqu'à Mme Jacquart. Au moment où elle se produisit, le car ouvrier en partance pour Roubaix stationnait non loin de l'habitation du contre-maître, et la détonation avait été entendue des voyageurs.

Ceux-ci descendirent du tramway et se mirent à la poursuite du meurtrier. Le beau-frère de M. Jacquart, prévenu, vint se joindre à eux peu après.

On put suivre les traces du meurtrier, qui s'était enfui dans la direction de Tourcoing, jusqu'à l'extrémité de la rue de l'Hospice.

Mais là, on perdit l'empreinte de ses pas dans les jardins et les champs dont le sol est fort dégradé.

Le meurtrier a été aperçu par Mme la directrice de l'école des filles qui se trouve rue de l'Hospice. Mais, à cause de l'heure matinale, et par suite de l'obscurité qui régnait encore, elle est dans l'impossibilité d'en donner un signalement exact.

Le meurtrier a donc pu s'enfuir ; et l'on en est réduit aux conjectures sur les mobiles de ce drame.

Le blessé

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, après avoir été blessé, M. Jacquart put regagner son domicile et se coucher. Il avait insisté lui-même en quelques mots de ce qui venait de lui arriver.

M. le docteur Vincent fut aussitôt mandé. Il constata que M. Jacquart portait dans le dos, aux épaules, au cou, au cuir chevelu, des traces de plomb de chasse n° 5.

Le médecin n'a pu se prononcer encore sur les conséquences éventuelles des blessures. Sans être très grave, l'état de M. Jacquart inspire quelques inquiétudes à cause de traces légères d'hémorrhagie qui se sont produites. Le blessé n'éprouve cependant pas de fièvre, et il cause très facilement. Il se plaint seulement de douleurs à une épaule.

Le meurtrier a dû tirer sur M. Jacquart à une quinzaine de mètres. A cette distance, le coup n'a pu faire balles ; les plombs se sont répandus en éventail, on en trouve, comme nous l'avons dit, répandus dans toute la partie dorsale. Une pèlerine à capuchon, que portait M. Jacquart, et son chapeau en feutre mou sont percés à divers endroits.

Les mobiles du drame

Nous le répétons, on en est réduit aux conjectures sur les mobiles du drame.

D'aucuns prétendent — et nos confrères du soir enregistrent cette version — qu'il s'agirait d'une vengeance ouvrière.

D'autres mettent en avant une toute autre hypothèse.

Nous ne pouvons mentionner les bruits qui courent qu'avec une extrême réserve.

Tant qu'on n'aura pas arrêté l'auteur de l'attentat, ou, tout au moins, tant que l'instruction n'aura pas fait connaître les motifs de ce drame, on ne pourra rien dire.

M. Joseph Jacquart était employé depuis plus de quinze ans, comme ouvrier à la savonnerie de M. Victor Vaissier. Il était, paraît-il, très aimé de ses camarades. Depuis environ quatre mois, il avait été nommé contre-maître de fabrication ; et dans ces nouvelles fonctions, il s'était — nous répétons les propos qui courent, — montré très dur pour ceux qui avaient été ses compagnons de travail.

De là, on est parti pour dire qu'il aurait été victime de l'un d'eux.

L'enquête éclairera sans doute le bien ou le mal fondé de cette hypothèse, de même qu'elle dira si l'autre version colportée est ou n'est pas exacte.

Descente du Parquet

Dès la nouvelle de cet attentat, les gardes-champêtres de Mouvaux se sont livrés à une enquête. La gendarmerie de Tourcoing, prévenue, est arrivée et a continué à recueillir tous les renseignements possibles.

Plusieurs ouvriers de la savonnerie Victor Vaissier, et des voyageurs du car qui allaient partir pour Roubaix et se sont mis à la poursuite du meurtrier, ont été interrogés.

Le Parquet de Lille a été également prévenu.

Dans l'après-midi, M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Lecointe, s'est rendu à Mouvaux.

Il a pris la déposition de M. Jacquart et de sa femme. Il a également interrogé le beau-frère de M. Jacquart, la directrice de l'école des filles, et diverses autres personnes.

M. Delalé et son greffier sont rentrés à Lille dans la soirée.

J. D.

Une banque qui suspend ses paiements A ROUBAIX

Il s'agit de la « Banque roubaisienne ».

Cette banque locale a son siège rue des Fabricants.

Hier matin, cette banque a déposé son bilan et a été mise en liquidation judiciaire.

M. Gamiart, avocat, a été nommé liquidateur par le tribunal de commerce.

La « Banque Roubaisienne » est une société anonyme, au capital de 500,000 francs. Elle a été montée par actions sur lesquelles 175,000 francs seulement ont été versés.

Actuellement, le conseil, banque a 210,000 francs de dépôts ; son actif est de 300,000 francs.

Les déposants sont donc assurés de ne rien perdre dans cette liquidation.

La situation de cette banque, jadis prospère, a périclité depuis la liquidation du Comptoir des comptes du Nord.

Malgré le réel dévouement de son directeur, le désintéressement et l'énergie franche avec laquelle ses administrateurs ont lutté, la « Banque Roubaisienne » s'est trouvée acculée et elle a sombré.

La faute doit en être imputée à la Banque de France qui a par des vexations inesquines et injustifiées, étranglé la pauvre petite banque dans ses exigences à l'escompte.

Sur 40,000 francs de papier, la Banque de France savait refuser jusqu'à 20 et même 30,000 francs de valeurs inscrites au bordereau.

Le naufrage devenait donc inévitable.

C'est un réel désastre pour le petit commerce et la petite industrie ; la « Banque Roubaisienne » était la soupape du petit commerce gêné et misereux ; ce qu'elle a rendu de services est incalculable, et sa disparition faisant cruellement sentir la nécessité de son existence, créera sans doute des ruines nombreuses à brève échéance.

Que le remords de cette catastrophe plus grande dans ses conséquences qu'on ne peut le supposer soit léger à ceux qui en sont les auteurs.

G. LESUR.

Dernière Heure

UNE MAISON QUI S'EFFONDRE

Quatre ouvriers ensevelis

Reims, 28 février. — Aujourd'hui vers 4 heures du soir, une maison qu'on était en train de construire s'est écroulé. Parmi les ouvriers qui travaillaient dans l'immeuble, quatre furent ensevelis sous les décombres. Trois qu'on put retirer après une heure de travail étaient gravement contusionnés. Quant au quatrième, nommé Gauthier, qui est marié et père de famille, il a eu la colonne vertébrale brisée et est mort sur le coup.

UN FRATRICIDE

Clermont-Ferrand, 28 février. — Cet après-midi, Antoine Fruttière, cultivateur, au hameau du Cuisson, commune d'Ayguelle, a tué sa sœur Juliette à coups de revolver.

On ignore les causes de ce crime qui cause dans la région une profonde émotion. Le parquet s'est rendu sur les lieux cet après-midi.

Grève générale des inscrits maritimes A MARSEILLE

Marseille, 28 février. — Les membres des deux syndicats des inscrits maritimes comprenant chauffeurs, matelots et soutiers se sont réunis cet après-midi au nombre de 300 et sont tombés d'accord sur la grève générale.

Cet après-midi, les ouvriers du port et des docks au nombre de 4000, ont parcouru les rues de la ville en chantant la « Carmagnole » et « l'Internationale ».

Puis ils sont allés à la Mairie et de là à la préfecture exposer la liste de leurs revendications.

UN PLANCHER QUI S'EFFONDRE

Berlin, 28 février. — Ce soir, à Mitna, le général commandant le corps donnait un grand dîner.

Les invités venaient de passer au salon, lorsque le plafond de la salle à manger s'effondra brusquement.

Cinq minutes plus tôt et tout le monde était enseveli sous les décombres.

Meubles et vaisselle ont été réduits en miettes.

UN GALONNÉ VOLEUR

Le Caire, 28 février. — Le chef du service de la sûreté a procédé à l'arrestation d'un officier de génie de l'armée roumaine, qui avait déserté en emportant 20,000 francs destinés au paiement de travaux exécutés pour le compte de l'Etat.

FEUILLETON DU 22 MARS — N° 255

MONSEIGNEUR

PAR

Paul SAUNIERE

DEUXIÈME PARTIE

LE SECRET D'OR

— Mais vous ne l'ignorez pas, monsieur, répondit Marguerite. Il n'y a pas plus de dix jours que j'ai écrit au marquis... c'est vous-même qui avez porté ma lettre à la poste.

— C'est vrai, mademoiselle. Eh bien ! parlez sans détours : avez-vous reçu une réponse du marquis ?

— Pas encore, mais elle ne saurait tarder...

— Le croyez-vous sincèrement ?

— Sans doute.

— Sur votre honneur ?

Marguerite ne répondit pas.

Le baron sourit d'un air triomphant.

— Vous voyez bien, dit-il ; vous n'osez pas affirmer que vous y croyez. Eh bien ! je serai plus franc que vous, moi : je n'y crois pas. Dans les circonstances terribles où vous a réduite l'événement douloureux qui vous a atteinte, vous auriez dû recevoir dans les trois jours la réponse du marquis. S'il garde un silence prudent, c'est que, vous sachant orpheline, pauvre surtout, il renonce pour son fils à l'honneur de votre alliance.

— Qu'en savez-vous ? M. de Coatlec est peut-être absent de Paris.

— De Paris qu'il ne peut pas se résoudre à quitter, même pour aller visiter ses terres de Bretagne ? Interrogea le gentilhomme. Non, mademoiselle, ce n'est pas possible. Ne vous faites pas illusion. Renoncez dès à présent au mariage que vous deviez contracter avec son fils.

— Et quand j'y renoncerais, fit résolument la jeune fille, en quoi cela peut-il justifier votre présence chez moi à onze heures du soir ? Car je suis chez moi, vous me l'avez dit, vous l'avez dit à Marianne...

— Je ne le nie pas.

— Est-ce le prix de votre loyer que vous venez chercher ? Quel est-il ? Je suis prête à vous le payer sur-le-champ.

— Oh ! mademoiselle... ! dit le baron sur un ton de tendre reproche.

— Alors expliquez-vous.

— C'est ce que j'aurais déjà fait depuis longtemps, si votre impatience me l'avait permis.

— Eh ! monsieur, s'écria Marguerite avec force, ne la comprenez-vous pas, mon impatience. Pouvez-vous demeurer ici sans éveiller les plus coupables soupçons ?

— Je vous disais, mademoiselle, reprit M. de Pierre-Lisse, que votre situation nouvelle avait ravivé mes espérances. Je croyais avoir été bien clair. J'ajouterai que je ne suis pas, comme M. de Coatlec, de ceux que la perte d'une fortune, plus ou moins considérable, empêche de tenir la foi jurée. Je ne m'inquiète pas, moi qui vous aime d'un amour ardent, de savoir si vous êtes riche ou pauvre. Ce que je veux de vous, c'est vous et non votre richesse. Au contraire, je crois que je vous aime plus encore depuis que le malheur est venu frapper à votre porte. Et vous voyez bien que je suis sincère, puisque, après avoir étouffé cet amour pendant le temps où vous aviez le droit de croire à un avenir meilleur, je sens cet amour se réveiller plus brûlant, plus pur que jamais à présent que vos beaux projets se sont évanouis.

— Mais, monsieur, je ne vous ai pas dit que je les avais abandonnés.

— Vous venez de l'avouer, Marguerite.

— Vous vous trompez, monsieur, répliqua-t-elle avec fierté. Dans tous les cas, ce n'est ni le lieu ni le moment de me tenir un pareil langage.

— Pourquoi ? Nous sommes seuls, insinua le baron, et personne ne viendra nous déranger...

— Encore une fois, monsieur, vous me faites injure.

— En quoi est-ce faire injure à une femme jeune, belle et libre de lui dire qu'on est épris d'elle à la folie et d'aspirer à sa main ?

— Je vous ai fait observer, monsieur, qu'à pareille heure..

— Eh ! qu'importe l'heure ? N'est-ce pas au contraire celle où l'on est le mieux pour parler d'amour ?

— Monsieur, fit Marguerite indignée, un mot encore et j'appelle Marianne.

— Appelez Marianne si vous voulez, elle ne viendra pas.

— Pourquoi ?

— Parce que j'ai eu besoin d'elle ce soir au Château-Perdu et qu'elle y passera la nuit.

— Que dites-vous ! s'écria la jeune fille, saisie tout à coup de nouvelles terreurs.

— Je vous répète que vous êtes belle et que je vous aime, chère Marguerite !

— Misérable ! fit-elle en se levant.

Il se leva aussi, se précipita sur elle et la saisit dans ses bras.

— Calme-toi, dit-il, d'une voix étranglée par le désir. Je t'aime, entends-tu... je t'adore !...

Il sentait palpiter contre sa poitrine ce sein ferme et arrondi. La vue de ces magnifiques épaules lui donnait le vertige. Tout le corps de la pauvre enfant, mal défendu par le lin soyeux qui le recouvrait, frémissait sous l'étreinte brutale dans laquelle il l'emprisonnait.

— Je t'en prie, disait-il, haletant et passionné, écoute-moi, Marguerite ! Un baiser, un seul baiser... Jure-moi que tu seras à moi, que tu ne me quitteras plus et je te rends la liberté.

— Jamais ! protesta-t-elle avec force. Plutôt mourir que d'appartenir à un misérable tel que vous !

— Misérable, as-tu dit ? Eh bien, soit ! fit le gentilhomme. Je mériterai jusqu'au bout l'injure que pour la seconde fois tu viens de me jeter à la face. Ah ! tu refuses de m'aimer. Ah ! tu me repousses, tu n'as pitié ni de mon amour ni de ma douleur. Eh bien ! tu seras à moi malgré toi...

En disant ces mots, il déposa sur ses épaules un baiser brûlant.

Elle frissonna à ce contact, fit un effort héroïque pour lui échapper et réussit à se dégager ; mais, dans ce mouvement violent, le fragile rempart qui défendait son corps nu contre les audacieuses entreprises du baron se déchira...

Elle n'eut plus d'autre ressource que de se réfugier dans le lit et de s'envelopper dans les draps.

Elle était perdue.

La lutte ne fut pas de longue durée.

La pauvre Marguerite, si cruellement éprouvée depuis un mois, était trop faible pour résister à celui qui avait si patiemment et si habilement préparé sa chute...

Elle perdit connaissance.

. . . . . .

Quand elle revint à elle, elle était dans les bras de son ignoble séducteur.

Elle se leva, s'enveloppa d'un peignoir, et courut vers la fenêtre, qu'elle ouvrit bien résolue à ne pas subir de nouvelles souillures.

— Si vous faites un mouvement, lui dit-elle, je me jette par la fenêtre.

Il ne bougea pas. Un sourire cruel erra sur ses lèvres.

— Oh ! maintenant tu as beau faire, tu es à moi. Tu ne te rappelles donc rien ? Mais depuis deux heures tu es à ma merci ! Tes beautés les plus secrètes n'ont rien de caché pour moi. Je suis ton amant, ton maître...

— Lâche ! lâche ! cria-t-elle à deux reprises. Mon maître... toi !

Elle était folle. Elle chercha une arme pour s'en frapper... Elle n'en trouva pas. Elle songea à se précipiter. Mais tomber d'une fenêtre du premier étage sur le sable d'un jardin, ce n'était que faire une chute ridicule, peut-être... Ce n'était pas mourir !

Elle se prit à pleurer comme un enfant.

C'en était fait d'elle ! Plus d'avenir, plus de bonheur, plus rien !

— Allons, calme-toi, lui dit le baron. Tu n'es pas la première à qui ce malheur arrive, si tu considères comme un malheur l'amour que tu m'as inspiré. Reviens auprès de moi. La terre n'est pas seulement une vallée de larmes. Que diable ! tu as assez pleuré. Réjouis-toi donc une pauvre fois ! Nous avons de longs jours de jeunesse et de félicités à dépenser...

Il se leva, espérant la ramener à ses côtés, mais elle bondit vers la porte, sur laquelle M. de Pierre-Lisse avait laissé la clef, l'ouvrit précipitamment, y enferma ce vil larron d'honneur et se réfugia dans une chambre voisine...

Plusieurs jours se passèrent sans que le baron osât se représenter.

Il revint pourtant vers la fin de la semaine. Elle ne voulait pas le recevoir ; mais à quel autre parti pouvait-elle se résoudre maintenant que d'accepter le nom de son séducteur ?

Elle l'accueillit avec une fierté hautaine.

— Vous n'obtiendrez rien de moi, dit-elle, avant le jour où je serai votre femme.

M. de Pierre-Lisse haussa les épaules et ne reparut pas.

Un mois s'écoula.

La santé de Marguerite changea tout à coup. Elle eut des indispositions inaccoutumées, des malaises soudains, des tressaillements intérieurs... Elle fit venir un médecin, qui l'interrogea longuement et lui révéla la vérité.

Marguerite poussa un cri déchirant.

Mère ! elle allait être mère ! de toutes les calamités qu'elle redoutait encore, celle-là était la seule à laquelle elle n'avait pas songé.

Mère malgré elle ! Mère sans être épouse ! N'était-ce pas le comble de la